

Image not found or type unknown



Diagnostic amiante érroné

Par **Marjorie77**, le **02/06/2008** à **12:24**

Madame, Monsieur,
Mon Mari et moi avons signé notre résidence principale chez le notaire Samedi 31 mai 2008.
Il s'avère que lors de la signature, un diagnostic Amiante avait été réalisé par une société d'expertise en la matière, qui n'en a pas détecté.
Or, nous venons de constater après avoir retiré une cloison, que celle-ci a une doublure en amiante (mon mari travaillant dans les TP, travaille ce matériau régulièrement, et le reconnaît assez facilement).
Vers qui dois-je me retourner, et que demander le cas échéant ?
Merci par avance pour votre réponse.
Bien cordialement,
M. Ferrand
nonomarjo@hotmail.com